

Séance du comité administratif du 29 juin 2022
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfète-suppléante, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM.	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La préfète-suppléante, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
2. FRR – Volet projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur
3. FRR – FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
4. FRR – Volet Démarrage : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
5. FRR – Promotion et prospection
- Divers**
6. FRR (Volet Infrastructures de loisir) : Ville de Baie-Saint-Paul (2022)
7. Entente de développement culturel : recommandations du comité de gestion dans le cadre du fonds d'initiatives locales
8. Corporation de mobilité collective de Charlevoix : nomination de délégués au conseil d'administration
9. AddÉnergie : octroi d'un contrat pour la gestion d'équipements (bornes de recharge)
10. Sentiers Québec-Charlevoix : octroi d'une aide financière pour l'entretien des sentiers récréatifs (2022)
11. Demandes de commandites :
 - 11.1. Musée maritime (Fêtes de la mer)
 - 11.2. Musée de Charlevoix (activités à la Ferme de Rose-Anna)
12. Affaires nouvelles
13. Courrier
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

CA-2022-67 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement.

CA-2022-68 2- FRR – PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds Régions Ruralité (FRR) 2022 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2022;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Développement de l'Expo du Plateau des Arts	Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François	5 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la somme accordée soit financée dans le cadre du Fonds Régions Ruralité (FRR) – volet Projets spéciaux 2022.

QUE monsieur **Pierre TREMBLAY**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2022-69 3- FRR – FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

ATTENDU QUE le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité d'analyse pour le financement d'un projet en économie sociale dans le cadre du FDEÉS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise suivante, dont le projet est recommandé dans le cadre du FDEÉS, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Acquisition d'équipements pour le développement de la programmation culturelle	Auberge des Balcons (Dossier no E2205-692)	FRR - FDEÉS (2022) 10 000 \$ FLI 5 000 \$

QU'un prêt de 5 000 \$ dans le cadre du FLI soit accordé au promoteur, selon les modalités convenues dans le cadre d'un contrat de prêt;

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2022-70 4- FRR – VOLET SOUTIEN AU DÉMARRAGE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises en démarrage (Fonds de soutien au démarrage), financé par le Fonds Régions Ruralité (FRR – 2022);

ATTENDU les recommandations favorables du comité d'analyse et d'investissement et le dépôt du document résumant le projet présenté, ses retombées et le montage financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux promoteurs suivants ayant soumis un projet dans le cadre du Fonds de soutien au démarrage:

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Démarrage	Agence Bon appétit (Dossier no D2205-688)	5 000 \$
Démarrage	La Base de Lit (Dossier no D2205-690)	5 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

CA-2022-71 5- FRR – PROMOTION ET PROSPECTION

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un budget destiné à soutenir et réaliser des activités de promotion et de prospection, financé par le Fonds Régions Ruralité (FRR – 2022);

ATTENDU la recommandation favorable du SDLE à l'égard d'un projet présenté, incluant ses retombées et le montage financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution au promoteur suivant pour le financement d'un projet:

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Étude et sondage sur les habitudes de consommation des Charlevoisiens	Chambre de commerce de Charlevoix	6 413 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2022-72 6- FRR (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR) : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (2022)

ATTENDU QUE les priorités d'intervention du Fonds Régions Ruralité (FRR) de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE les priorités d'intervention adoptées par la MRC prévoient que la somme disponible par projet dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 10 000 \$, couvrant l'année financière 2022;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par la ville de Baie-Saint-Paul : acquisition d'infrastructures sportives pour le parc Saint-Aubin, le parc du Gouffre et le skate-park;

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 13 000 \$ et que la contribution de la municipalité de Baie-Saint-Paul et de ses partenaires est évaluée à 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 10 000 \$ à la ville de Baie-Saint-Paul, une somme imputée au budget 2022 dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FRR.

QUE monsieur **Pierre TREMBLAY**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la municipalité.

CA-2022-73 7- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GESTION DANS LE CADRE DE FONDS D'INITIATIVES LOCALES

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à un promoteur ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Somme accordée	Commentaires / conditions
SYMPOSIUM DES TABLEAUX ET DES MOTS Mise sur pied d'un symposium regroupant une quinzaine d'artistes d'ici et de l'extérieur de la région. L'événement s'inspire du caractère patrimonial du village de Petite-Rivière-Saint-François et met en valeur l'artiste Gabrielle Roy et son œuvre littéraire.	Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François	2 450 \$	NA

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

**CA-2022-74 8- CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE
DE CHARLEVOIX : NOMINATION DE
DÉLÉGUÉS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, conformément aux articles 678.0.2.1 et suivants, du *Code municipal du Québec* a déclaré sa compétence en février 2003 à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien dans le domaine du transport adapté et collectif;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a mandaté la Corporation de mobilité collective pour opérer le service de transport collectif régional et le service de transport adapté depuis janvier 2019;

ATTENDU QUE, selon les règlements généraux de la Corporation, la MRC de Charlevoix dispose de deux sièges au sein du conseil d'administration de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix délègue mesdames **Claudette SIMARD**, préfète-suppléante, et **Karine HORVATH**, directrice générale, pour représenter la MRC de Charlevoix au sein du conseil d'administration de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix.

**CA-2022-75 9- ADDÉNERGIE : OCTROI D'UN CONTRAT
POUR LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS
(BORNES DE RECHARGE)**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à l'acquisition et l'installation de six bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU le projet de contrat transmis le 9 juin 2022 à la MRC concernant l'offre des Services de gestion des équipements (SGE) pour les six bornes au montant de 4 500 \$ (avant taxes) pour une période de trois ans (1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroi le contrat tel que proposé par AddEnergie pour les Services de gestion des équipements (SGE) au montant de 4 500 \$ (avant taxes), couvrant une période de trois ans (1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025).

**CA-2022-76 10- SENTIERS QUÉBEC-CHARLEVOIX : OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR
L'ENTRETIEN DES SENTIERS RÉCRÉATIFS
(2022)**

ATTENDU QUE le réseau de sentiers récréatifs géré par la MRC est un outil de développement pour le milieu, tant pour les résidents que pour les visiteurs et les touristes;

ATTENDU QUE la MRC mandate annuellement Sentiers Québec-Charlevoix afin de réaliser les travaux d'entretien régulier des sentiers;

ATTENDU le dépôt par Sentiers Québec-Charlevoix d'une offre de services qui comprend la liste des priorités à réaliser pour assurer l'entretien du réseau de sentiers en 2022 (offre de services du 16 mai 2022);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie la somme de 8 000 \$ (toutes taxes incluses) à Sentiers Québec-Charlevoix pour réaliser les travaux d'entretien du réseau de sentiers jugés prioritaires en 2022;

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (aménagement récréatifs).

11- DEMANDES DE COMMANDITES :

CA-2022-77 11.1-MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX (FÊTES DE LA MER)

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 300 \$ au Musée maritime de Charlevoix dans le cadre des Fêtes de la mer, un événement qui se tiendra le 7 août 2022, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

CA-2022-78 11.2-MUSÉE DE CHARLEVOIX (ACTIVITÉS À LA FERME DE ROSE-ANNA)

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 300 \$ au Musée de Charlevoix dans le cadre des activités organisées à la Ferme de Rose-Anna, qui se tiendront en juillet et septembre 2022, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

12- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

13- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec nous transmet que suite à l'avis d'intention, il a procédé à une analyse préliminaire du dossier et, désormais, nous fait part des éléments issus de cette analyse, Ville de Baie-Saint-Paul, numéro de référence 44050.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec nous informe qu'un montant de 37 472 \$ sera déposé le 29 juin 2022 dans le compte de la MRC de Charlevoix par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ce montant concerne le paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2022.

La CPTAQ nous transmet :

- L'avis de convocation révision concernant le dossier numéro 432473 à Baie-Saint-Paul.
- Le compte rendu de la demande et orientation préliminaire concernant le dossier numéro 432787 à Saint-Hilarion.
- La décision en rectification et en révision du dossier 434336 à Saint-Urbain.

DIVERS

Une personne nous transmet son opinion pour la mise en œuvre d'un référendum sur l'acceptation du projet du Géolagon à Petite-Rivière-Saint-François.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

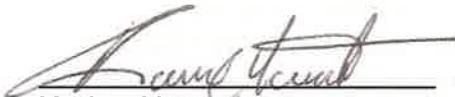
Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2022-79 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement. Il est 16 h 15.



Claudette Simard
Préfète-suppléante



Karine Horvath
Directrice générale